

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

3 septembre 2015 – N° 119 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 et 2 = - Décroissance et régression sociale.
- P 3 - 4 = - PMA - GPA.
- P 5 = - Calendrier.

Décroissance et régression sociale

ou

L'Église, Obama et la science

ou

Le Vatican et quelques uns de ses relais chez les hommes de science

En 2012, un trio de redoutables penseurs écologistes, tous dûment diplômés ou professeurs d'université publiait un opuscule intitulé : *Décroissance versus développement durable*.¹

Naguère, à propos de vaccins, un grand patron de médecine faisait circuler une pétition qui recueillit quelque 700000 signatures.

Le 14 juillet dernier un astrophysicien de renom, accouchait dans le quotidien *Le Monde* d'un texte puissant sous le titre énigmatique-poétique : « **Qui peut griller une tranche de pain en pédalant ?** ».

Il y a peu, en mai dernier, Bergoglio, souverain pontife de son état, a commis une encyclique intitulée : *Laudato si'*. (Loué sois-tu, Seigneur...) entièrement consacrée à la relation de l'Homme avec la Nature.

Enfin, au début du même mois d'août, le président des Etats Unis d'Amérique présentait au monde entier ses dernières volontés d'homme le plus puissant de la planète, en matière de développement durable.

Qu'y a-t-il de commun entre ces divers personnages qui justifie qu'on les mette ainsi dans le même sac ?

C'est un cri, un cri unanime qui n'en finit pas, un cri auprès duquel celui de Munch fait bien pâle figure, rendez-vous compte, chez Bergoglio il s'entend tout au long de 80 pages !

Ce cri, le voici : « Sauvons la planète! » qui se décline, chez certains, sous la forme : « Sauvegardons la Création! »

Loin de moi, l'idée de prétendre que notre « mère Nature » ou notre « sœur Nature » comme l'on voudra, n'est pas quotidiennement victime d'agressions de toutes sortes. Déjà, à la fin du 19^{ème} siècle, Engels remarquait que soumise à une exploitation excessive, la nature se vengeait,² et là encore il faut bien dire que ces atteintes *ont été de beaucoup dépassées, grâce à la concurrence effrénée qui caractérise le développement de la production capitaliste*.

Mais, il y a un deux autres points communs à ces déclarations. Toutes font la part belle à l'affirmation de la responsabilité de l'Homme³ dans la dégradation de la nature à laquelle "nous appartenons avec notre chair, notre sang, notre cerveau"⁴, et tous en tirent les mêmes conclusions : la décroissance nécessaire.

L'Homme consomme trop, trop de médicaments, trop de vaccins pour le professeur Joyeux, trop d'énergie pour notre brillant astrophysicien, trop d'IRM et de recherche scientifique pour nos éminents universitaires, trop de tout pour Bergoglio et Obama.

Quelques citations :

¹ Débats pour la suite du monde. Yves-Marie Abraham, Louis Marion, Hervé Philippe, Les éditions Ecosociété, Québec, mars 2011.

² *Dialectique de la nature - 1883* -

³ L'Homme, c'est-à-dire le commun des mortels, quelle que soit sa situation dans la société.

⁴ Ibid

- Hervé Philippe, qui ose la question suivante: « **On** connaît déjà la solution à l'obésité, au diabète et aux maladies cardiovasculaires : un meilleur régime alimentaire et plus d'exercice physique. Mais au lieu de modifier les structures sociétales, **on** investit massivement dans la recherche moléculaire et pharmacologique pour trouver des solutions technologiques. **N'est-il pas temps d'arrêter la recherche scientifique ?** » Voilà qui va ravir notre président !
- Lehoucq : « *Il faut se faire à l'idée qu'il n'y a pas que le mode de vie des riches qui est **non durable**, mais aussi celui de **chacun d'entre nous**.* »
- Bergoglio : « *les talents et l'implication **de tous** sont nécessaires pour réparer les dommages causés par **les abus humains** à l'encontre de la création de Dieu » (Evêques) « *au lieu de remplir son rôle de collaborateur de Dieu dans l'œuvre de la création, **l'homme** se substitue à Dieu...* » (JP2). Et d'ajouter ce bouquet final :*
- « ***Nous sommes bien conscients de l'impossibilité de maintenir le niveau actuel de consommation des pays les plus développés et des secteurs les plus riches des sociétés.*** »
- Obama : « ***Nous n'avons qu'une maison. Nous n'avons qu'une planète. Il n'y a pas de plan B.*** »

Qu'est ce donc qui explique ce bel unanimité des décideurs en chef et de leurs larbins intellectuels ?

On peut en trouver la clé dans une déclaration d'un capitaliste anglais de la fin du 18^{ème} siècle : « *Le travail est en France d'un bon tiers meilleur marché qu'en Angleterre : car là les pauvres travaillent rudement et sont piètrement nourris et vêtus; leur principale consommation est le pain, les fruits, les légumes, les racines, le poisson salé; ils mangent rarement de la viande, et, quand le froment est cher, très peu de pain.* » Et ce n'est pas tout, ajoute l'auteur de l'Essai, « *leur boisson se compose d'eau pure ou de pareilles (sic !) liqueurs faibles, en sorte qu'ils dépensent étonnamment peu d'argent... Il est sans doute fort difficile d'introduire chez nous un tel état de choses, mais évidemment ce n'est pas impossible, puisqu'il existe en France et aussi en Hollande* ».⁵

L'auri sacra fames, la soif de l'or, qui poignait si fort notre capitaliste en 1773, n'est pas éteinte, loin de là, elle n'a fait, crise aidant, que croître et embellir, elle est devenue si ardente et dévorante qu'il a bien fallu trouver une solution.

Bien sûr, aujourd'hui, on ne peut plus user d'un langage aussi cru. À l'exception de quelques capitalistes particulièrement cyniques ou inconscients, les autres se font la bouche fraîche en parlant de... développement durable ou de décroissance, car c'est là, la solution !

Car qui dit décroissance dit, en vérité, baisse du pouvoir d'achat du commun des mortels. La fin de l'énergie abondante et bon marché signifie le renchérissement de tous les produits de l'industrie et de l'agriculture, en sus de l'énergie elle-même directement utilisée pour le chauffage des logements, la production d'eau chaude, les déplacements et les transports. Cela signifie aussi, par conséquent, la dégradation, voire la disparition pure et simple de multiples services publics, de l'entretien des routes à l'enseignement en passant par les services de santé, tous services grands consommateurs d'énergie. D'ailleurs c'est bien ce à quoi nous assistons depuis des années. Progressivement se met en place cette politique destructrice qui fait de la décroissance le nec plus ultra en matière d'économie

La décroissance revient, en fait, à une baisse du coût du travail. C'est une baisse du salaire qui ne dit pas son nom. Comment cela fonctionne-t-il ? La valeur des marchandises est déterminée par le temps de travail social moyen qui leur est incorporé. Leur prix est fonction, pour une part, de la loi de l'offre et de la demande. Si l'on diminue la production d'énergie, bien que sa valeur reste stable, ipso facto son prix augmente et, avec lui, celui de toutes les marchandises dont la production exige une certaine quantité d'énergie. Parmi ces marchandises il en est une qui nous intéresse particulièrement, il s'agit de la force de travail dont la valeur croît à cette occasion puisqu'il faut plus de temps de travail social moyen pour la reconstituer, cependant que son prix (c'est à dire le salaire), lui, reste stable à l'inverse de ce qui se passe pour l'énergie. Ce processus entraîne plusieurs conséquences importantes. Le salarié perd du pouvoir d'achat, tandis que, pour le capitaliste, la réalisation de la plus value est singulièrement facilitée puisque l'augmentation des prix touche toutes les couches de la population, alors qu'une simple baisse directe des salaires n'affecterait que les salariés eux-mêmes avec, en plus, le risque de les voir se mobiliser.

⁵ Auteur anonyme de l'Essai sur l'industrie et le commerce.

Deux avis, l'un du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, l'autre du Défenseur des Droits, viennent de se prononcer (2015) pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, considérant que le droit actuel est discriminatoire. La Libre Pensée souscrit aux conclusions de ces avis ⁽²⁾

Les Libres Penseurs sont convaincus qu'il est indispensable de poser un cadre législatif afin d'éviter, autant que faire se peut,

- d'une part les risques, les abus et les dérives : (principalement les pratiques marchandes, le non-respect de la santé de la gestatrice comme de l'enfant, les GPA de convenances...)

- et d'autre part, de garantir les droits et la santé de la mère porteuse, tout comme ceux de l'enfant et les droits des parents d'intention.

Les dispositions suivantes sont de nature à construire les bases de ce cadre législatif nécessaire. En droit français, le don des éléments du corps humain est volontaire, anonyme et gratuit, qu'il s'agisse du sang, des organes ou des gamètes. Toute convention contraire est nulle. Sur le fondement de ce principe qui paraît intangible, tentons de concevoir un dispositif qui permettrait la légalisation de la GPA.

Celle-ci ne pourrait reposer sur un contrat de gré à gré par lequel une femme, même à titre gratuit, accepterait de porter un enfant pour le compte d'un couple ou d'une personne, inaptes à conduire une grossesse. Les gestatrices répondant à divers critères (femmes en âge de procréer ayant déjà eu au moins un enfant et dont l'état de santé physique et psychique, constaté de manière régulière par des médecins, est satisfaisant) devraient au contraire être agréées puis inscrites sur un registre national par l'Agence de la biomédecine (ABM), l'organisme d'Etat compétent en matière de procréation médicalement assistée et de dons d'organe.

Les frais médicaux imputables au suivi de la grossesse et de l'accouchement seraient intégralement pris en charge par l'Assurance maladie du régime dont dépendent les demandeurs d'une GPA. Ces derniers seraient tenus de prendre à leur charge les frais induits par la grossesse. Les gestatrices bénéficieraient des dispositions habituelles en matière de retraite concernant la grossesse et la maternité.

L'ABM procéderait à la vérification des conditions à réunir pour demander le bénéfice d'une GPA. Elle désignerait deux experts psychiatres appelés à se prononcer successivement sur l'état des demandeurs et la solidité de leur projet parental. Au vu des résultats de cette vérification et de ces expertises, l'agence autoriserait le recours à la GPA et désignerait la gestatrice après avoir recueilli son consentement par écrit.

Un droit de rétractation lui serait également reconnu

Les demandeurs seraient libres de choisir le centre de PMA agréé appelé à concevoir l'embryon in vitro, avec ou sans don d'ovocyte d'une femme anonyme autre que la gestatrice. Comme celle-ci, ils feraient l'objet d'un suivi psychologique obligatoire tout au long de la grossesse et dans l'année qui suit l'accouchement. L'ensemble de ces dispositions permet d'assurer l'obligation de consentement éclairé autant pour la gestatrice que pour les parents d'intention. L'interdiction de la GPA en France a nourri et continue de favoriser un « tourisme procréatif » à destination des pays où cette technique de procréation médicalement assistée est légale. Aujourd'hui, il naît donc des enfants dans le cadre de GPA pratiquées légalement dans divers pays étrangers ce qui pose un problème juridique relativement à l'état-civil de ces enfants. Au moins deux mille enfants, ayant été conçus légalement à l'étranger au moyen de la GPA, vivent actuellement en France sans pouvoir être inscrits à l'état civil. Sur ce point, la **CEDH, Cour européenne des Droits de l'Homme** (26 juin 2014) a condamné la France ce qui l'oblige à modifier sa législation particulièrement restrictive en la matière. L'inscription à l'Etat-civil d'enfants nés de GPA à l'étranger a été validée par la Cour de Cassation le 3 juillet 2015. (Arrêt N° 620 – 15-50.002). La Libre Pensée est favorable à cette jurisprudence et à l'évolution législative qui doit s'en suivre. Au-delà de la régularisation nécessaire au regard de leurs droits fondamentaux, la légalisation de la GPA ne saurait se

concevoir sans une modification du droit de la filiation lui-même. En effet, il convient d'éviter les faiblesses de législations étrangères qui considèrent implicitement ou explicitement la GPA comme légale sans pour autant prévoir une filiation automatique entre l'enfant né au moyen de cette technique et la ou les personnes y ayant recouru conformément au Droit applicable. Ainsi, aux Pays-Bas ou en Belgique la GPA n'est pas interdite mais les bénéficiaires du geste altruiste de la gestatrice pour autrui doivent entreprendre une procédure d'adoption après la naissance. L'enfant serait immédiatement déclaré à l'Etat-civil par les demandeurs de la GPA qui auraient seulement à justifier de la régularité de la procédure en produisant un certificat délivré par l'ABM. Cet encadrement légal devrait prémunir contre les abus et les dérives citées plus haut.

Les Libres Penseurs n'ont pas la naïveté de croire qu'une loi écartera toute infraction. Mais ils sont conscients que l'absence de loi est, dès aujourd'hui, la porte ouverte à toutes les dérives et à toutes les inégalités.

(Voir en texte joint l'intervention de CH. Eyschen.)

1 - Belaisch-Allart J. et collaborateurs (5) : *Réflexions sur les indications sociétales de la préservation de la fertilité féminine*. Médecine de la reproduction. Gynécol. obst. 2013, N°15, P111-18.
2 - Avis du Défenseur des Droits N° 15-18. Avis N° 2015- 07-016 SAN-17 du HCEFH



Calendrier des activités du second semestre 2015

- 11 septembre : conférence/débat sur école et instruction, salle du cloître aux Ponts de Cé à 20 H.
- **12 septembre** : Forum des associations à Saumur, le groupe J. Combiert tiendra un stand.
- 20 septembre : journée internationale des libres penseurs – déplacement vraisemblablement à Craon, la délégation est à organiser.
- 1 octobre : conférence sur : *faut-il réhabiliter Robespierre ?* avec R. Jeanneau, professeur d'histoire, à 20 h salle de l'artisanat d'art à Trélazé (près de la jardinerie des ardoisiers).
- **23 octobre** : Le groupe J. Combiert de Saumur organise une conférence sur l'école et la laïcité.
- 11 novembre : rassemblement place de la paix à la mémoire des fusillés pour l'exemple avec nos partenaires habituels.
- 28 – 29 novembre : colloque à ST Nazaire : *déserteurs, mutins, pacifistes, antimilitaristes de tous les pays : unissez-vous.*
- **5 décembre** : manifestation nationale à Paris pour le respect de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré. Déplacement en bus, nous commençons à prendre les inscriptions dès maintenant :
librepensee49@laposte.net
- 15 décembre : dîner/débat : nous continuons notre série sur le socle républicain : liberté syndicale : loi de 1884.

Site LP Saumur : “lalibrepensee.com”. A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire